Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 avril 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 avril 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze avril à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2011

Le Conseil est invité à fixer les taux des trois taxes locales pour l'année 2011.

Pour mémoire en 2010, les caractéristiques de la fiscalité étaient pour la Commune :

…/…

	Taux	Base	Produit
T H	12,63	5 618 088	709 564
F B	16,35	4 316 036	705 672
F N B	37,68	70 439	26 541
			1 441 777

Pour l'année 2011, l'état 1259 COM fait apparaître les bases suivantes :

		Variation 2010-2011
Taxe d'habitation	5 774 000	+ 2,78 %
Taxe foncière bâti	4 539 000	+ 5,17 %
Taxe foncière non bâti	26 200	- 62,80 %

Ce qui correspond à une variation globale de + 3,34 %.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit à **1 567 409,00 euros**. Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de 86 154. Le produit fiscal attendu est donc de **1 481 255,00 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants :

Taxe d'habitation	12,63 %
Foncier bâti	16,35 %
Foncier non bâti	37,68 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des trois taxes locales pour l'année 2011 à :

Taxe d'Habitation :	12.63 %
Foncier Bâti :	16.35 %
Foncier Non Bâti :	37.68 %

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,